



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 95124

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des médecins anesthésistes réanimateurs du secteur libéral. En effet, alors que seul un tiers des médecins anesthésistes réanimateurs travaille dans le secteur libéral, ils réalisent 70 % des actes d'anesthésie pratiqués en France. Cette situation entraîne une charge excessive de travail qui menace la qualité des soins et dissuade de jeunes anesthésistes de rejoindre le secteur libéral. À terme, le non-renouvellement des actuels praticiens dans les cliniques privées, lié à la dégradation constante de leurs conditions de travail, posera un réel problème de santé publique. En outre, les médecins anesthésistes réanimateurs se disent très déçus de la nouvelle convention et surtout de la mise en place de la CLAM, ils revendiquent la revalorisation du modificateur 7 à hauteur de 25 %, la prise en charge dans la CCAM des techniques de lutte contre la douleur et, enfin, la revalorisation du coût de la pratique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre à court terme pour répondre à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95124

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5342